



Association québécoise  
**Plaidoyer-Victimes**

**rapport annuel**  
*2011-2012*

# Mot de la présidente

Au cours des derniers mois, l'Association québécoise Plaidoyer-Victimes a travaillé sur de multiples fronts. Elle s'est passablement mobilisée dans les réformes législatives proposées par le gouvernement fédéral et plus particulièrement lors de l'étude du projet de loi C-10 (*Loi sur la sécurité des rues et des communautés*) et du projet de loi C-19 (*Loi modifiant le Code criminel et la Loi sur les armes à feu*). Notre implication s'est concrétisée par de nombreuses actions et démarches afin de réaffirmer les droits des victimes d'actes criminels dans le respect des valeurs de tolérance et d'accès à la justice que nous avons toujours défendues. Pas facile de garder ses distances face à un discours qui oppose sans nuance les droits des personnes victimes et ceux des personnes contrevenantes. Pas évident non plus de prendre sa place dans un contexte politique où la question des droits des victimes est très souvent instrumentalisée à des fins partisans et où des groupes comme le nôtre ont bien peu d'écoute. Nous avons souvent travaillé à contre-courant, sans renoncer à nos convictions.

Au palier provincial, nos représentations auprès de la Commission des institutions lors de l'examen du projet de loi n° 29, Loi instituant le Fonds Accès Justice, ont permis de faire entendre la voix des organismes qui travaillent dans le champ de l'aide aux victimes et, plus largement, des personnes et des groupes vulnérables qui sont souvent laissés pour compte dans le système de justice pénale. Nos commentaires ont été bien accueillis et se sont traduits par des modifications apportées au projet de loi initial. En collaboration avec des partenaires, nous avons préparé un Avis à l'intention du ministre de la Justice du Québec (MJQ) sur les problèmes liés à la dissolution de la Table de concertation des organismes œuvrant auprès des victimes d'actes criminels et sur nos attentes à l'endroit du MJQ quant au développement et au financement des services et des initiatives visant à améliorer le sort des victimes et de leurs proches. Il a fallu plusieurs mois avant d'obtenir la rencontre que nous avions sollicitée auprès du ministre Jean-Marc Fournier, mais les résultats sont encourageants. Tout dernièrement, le ministre a annoncé que le Québec devait se doter d'un plan d'action pour les dix prochaines années et amorcer une réflexion sur l'utilisation des surplus au Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels, pour que ces sommes soient utilisées le plus efficacement possible dans l'intérêt des victimes. Ces questions étaient au cœur de nos revendications.

Que dire encore de cette dernière année? Certainement que c'en fut une dense et productive quand on pose un regard sur la diversité de nos engagements et de nos contributions dans les projets de réformes ou consultations, au sein des tables de concertation, dans divers projets. Une année dont on peut être fier quand on aligne nos réalisations.

Une année sous le sceau de la solidarité avec de nombreux groupes qui partagent nos idéaux et font eux aussi avancer la cause des victimes. Une solidarité nécessaire pour contrer un discours qui radicalise le débat autour des droits des victimes. Nécessaire surtout pour développer une vision commune et à long terme de ce à quoi on devrait tendre pour améliorer le système de justice pénale et l'aide aux victimes d'actes criminels.

Et, dans ce bilan, il y a tout le reste... même si j'ai peu parlé des activités courantes de l'Association. J'espère que notre équipe à la permanence ne m'en tiendra pas rigueur. Non pas que j'occulte tout ce qui a été accompli au cours des derniers mois, mais il est bien évident à la lecture de ce rapport que notre plan d'action, tout ambitieux qu'il était au départ, a été largement et efficacement mis en œuvre. Nous sommes déjà en marche dans de nouveaux projets. Nous restons attentifs et mobilisés face aux réformes législatives que nous concoctent les différents partis politiques, tant sur la scène fédérale que provinciale. Nous sommes conscients que le « menu législatif » à venir exigera beaucoup de notre temps et de nos ressources.

Pour relever les défis qui nous attendent, je sais que nous pourrions compter sur l'appui de personnes engagées, compétentes et jamais à court d'idées. Merci Marie-Hélène, Katia et Dorra de si bien orchestrer toutes les activités de l'Association. Merci aux administrateurs du conseil d'administration pour votre temps, vos conseils, votre expertise. Merci aux membres et à ceux qui soutiennent nos actions. Merci à Irène Demczuk qui vient de se joindre à nous pour réaliser ce Guide sur les droits des victimes qui, je n'en doute pas, nous fera faire un autre pas en avant dans la mission qui est la nôtre depuis plus de 25 ans.

Arlène Gaudreault

MOT DE LA PRÉSIDENTE	2	» Publications	8	RESSOURCES ET DÉPENSES	16
BILAN DES ACTIVITÉS 2011-2012	3	» Partenariat et concertation	11	ORGANISATION DE L'ASSOCIATION	17
» Défense des droits	3	» Participation à des événements et activités organisés par des partenaires	14	REMERCIEMENTS	18
» Activités de sensibilisation	6				
» Formation	7	» Conférences, présentations d'ateliers, consultations et échanges	14		
» Recherche	7				

# Bilan des activités 2011-2012

## Défense des droits

Plaidoyer-Victimes, depuis ses débuts, a défendu les droits et les intérêts des victimes d'actes criminels auprès des instances politiques tant au Québec qu'au Canada. Par ses représentations et son action militante, l'Association a contribué à l'amélioration des politiques, des législations et des pratiques dans plusieurs sphères d'intervention. Tous les mémoires et les commentaires de Plaidoyer-Victimes sont disponibles au [www.aqpv.ca](http://www.aqpv.ca)

### PROJET DE LOI C-10, LOI SUR LA SÉCURITÉ DES RUES ET DES COMMUNAUTÉS

Le 20 septembre 2011, le gouvernement fédéral déposait le projet de loi C-10, Loi édictant la *Loi sur la justice pour les victimes d'actes de terrorisme* et modifiant la *Loi sur l'immunité des États*, le *Code criminel*, la *Loi réglementant certaines drogues et autres substances*, la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition*, la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents*, la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* et d'autres lois. Il s'agit donc d'un projet de loi omnibus contenant neuf mesures législatives présentées par le gouvernement conservateur au cours des dernières années, mais n'ayant pu être adoptées pour différentes raisons. On se souviendra, entre autres, du projet de loi C-4, Loi modifiant la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents*, mort au feuilleton suite à la dissolution du Parlement avant les élections de mai 2011. Les Conservateurs avaient promis, lors de la campagne électorale de 2011, d'adopter ce projet de loi omnibus dans les 100 premiers jours de leur mandat.

Le 1<sup>er</sup> novembre 2011, la présidente de l'Association, M<sup>me</sup> Arlène Gaudreault, fait partie de la délégation québécoise à Ottawa chargée de présenter la position du Québec. Avec à sa tête le ministre de la Justice du Québec, M. Jean-Marc Fournier, les autres représentants provenaient du Barreau du Québec, du Directeur des poursuites criminelles et pénales, de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, de l'Association des centres jeunesse du Québec, de la Société canadienne de pédiatrie et du Regroupement des organismes de justice alternative du Québec.

L'Association s'est penchée sur les aspects spécifiques, au sein de ce projet de loi, qui touchent les droits et besoins des victimes en regard des modifications proposées à la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition*, à la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents*, à la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* et de la création de la Loi édictant la *Loi sur la justice pour les victimes d'actes de terrorisme*. Un mémoire a été préparé et nous avons demandé à être entendus devant le Comité permanent de la justice et des droits de la personne de la Chambre des communes. Cette demande a été refusée. Néanmoins, le 4 novembre, nous transmettions aux membres de ce Comité le mémoire de l'Association.

Plaidoyer-Victimes y affirme que bien qu'elle appuie les mesures visant à assurer la sécurité des citoyens et à mieux répondre aux préoccupations des personnes qui ont subi les contrecoups du crime, elle ne croit pas que l'augmentation des mesures répressives soit la solution la plus adaptée pour résoudre les problèmes de la criminalité, pour restaurer la confiance du public dans le système de justice pénale et pour alléger les souffrances des victimes. Y est aussi déploré le fait que le gouvernement actuel récupère la cause des victimes pour justifier un train de mesures répressives et que, par ailleurs, il ne propose aucune avenue pour améliorer les services dont elles ont besoin et qui leur permettraient de poursuivre leur vie en toute sécurité et dans la dignité.

Le 23 novembre 2011, M<sup>me</sup> Gaudreault participe à la soirée publique organisée par la Ligue des droits et libertés et intitulée « Le bill omnibus C-10: enjeux de droits et enjeux sociaux ». Aux côtés de M<sup>e</sup> Giuseppe Battista, du Barreau du Québec, de M<sup>e</sup> Sylvie Bordelais, avocate en droit carcéral et criminologue, de M. François Bérard, de l'Association des services de réhabilitation sociale du Québec et de M. Jean-Claude Bernheim, criminologue, M<sup>me</sup> Gaudreault a fait valoir le point de vue de Plaidoyer-Victimes en lien avec le projet de loi.

Le 21 décembre 2011, l'Association fait parvenir une correspondance aux sénateurs du Québec pour dénoncer le fait que le gouvernement s'apprête à investir des milliards de dollars pour construire des prisons, assurer la gestion des programmes correctionnels et encadrer la surveillance des délinquants, alors qu'en comparaison, le budget alloué par le gouvernement à la Stratégie fédérale d'aide aux victimes se chiffre à 26 millions de dollars pour les deux prochaines années. Les sommes qui seront englouties dans le système correctionnel avec l'adoption du projet de loi vont accentuer encore davantage les déséquilibres existants et les disparités entre les ressources allouées à l'aide aux victimes et à celles qui font « fonctionner » le système correctionnel. Au bout du compte, l'Association voulait faire part aux membres du Sénat que les victimes et leurs proches n'auront pas un meilleur accès à des services leur permettant de se rétablir et d'aller de l'avant, et qu'elles risquent même d'en être davantage privées dans le contexte budgétaire à venir. Cette réforme ne répondra pas à leurs besoins de justice, ni à la réparation des torts qui leur ont été causés.

Le projet de loi C-10 a obtenu la sanction royale le 13 mars 2012. Le 13 avril 2012, M<sup>me</sup> Gaudreault se joignait à une délégation d'organismes accompagnant le ministre de la Justice du Québec lors d'une conférence de presse tenue à la Chambre de la jeunesse de Montréal. En faisaient partie des représentants de l'Association des centres jeunesse du Québec, du Barreau du Québec, de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, du Regroupement des organismes de justice alternative du Québec, de l'Association canadienne de pédiatrie et de l'Association du Barreau canadien. Le ministre a alors annoncé un plan à plusieurs volets qui se traduira par une modification de l'orientation donnée au Directeur des poursuites criminelles et pénales en matière de justice pénale pour les adolescents (orientation 14). Il entend aussi adopter un décret concernant la disposition qui oblige la Couronne à dire si elle demandera une peine pour adulte dès

qu'un contrevenant de plus de 14 ans ou de moins de 16 ans commet un crime grave, et à justifier les raisons pour lesquelles elle refuse de le faire, le cas échéant. Au Québec, le décret fixera à 16 ans l'âge minimum pertinent pour encadrer cette obligation. La nouvelle loi (LSJPA) prévoit des peines minimales pour certaines infractions en matière de drogue, mais précise que le tribunal peut appliquer une peine moindre si un contrevenant réussit un programme judiciaire de prévention de traitement de la toxicomanie approuvé par une province. Dans cette optique, le ministre a annoncé que des travaux sont en cours afin que le programme puisse être implanté dès cette année à la Cour du Québec à Montréal. Ces mesures visent à atténuer l'impact de certaines dispositions adoptées dans la LSJPA dans la foulée du projet de loi C-10.

## PROJET DE LOI C-19, LOI MODIFIANT LE CODE CRIMINEL ET LA LOI SUR LES ARMES À FEU

Déjà, dans le dernier rapport annuel, l'Association informait ses membres d'une série d'actions entreprises en collaboration avec la Coalition pour le contrôle des armes afin de dénoncer les tentatives du gouvernement conservateur visant à abolir le Registre des armes à feu. Il s'agissait, à ce moment-là, de réagir au projet de loi C-391, Loi modifiant le *Code criminel* et la *Loi sur les armes à feu*. Ce projet de loi est mort au feuillet lorsque les élections fédérales ont été déclenchées en mai 2011 et le Parti conservateur promettait alors, s'il était élu avec une majorité, d'abolir définitivement le Registre.

En mai 2011, suite à l'élection d'un gouvernement conservateur majoritaire, l'Association adresse une correspondance à M<sup>me</sup> Sue O'Sullivan, ombudsman fédérale des victimes d'actes criminels, afin qu'elle freine toute nouvelle proposition visant à abolir le Registre des armes.

Dès septembre 2011, l'Association initie une rencontre entre les partenaires du contrôle des armes. Des représentants de la Coalition pour le contrôle des armes, de l'Association québécoise de prévention du suicide, de l'AFPAD, de la Condition féminine de la CSN, des Familles des victimes de Polytechnique, de la Fédération de ressources d'hébergement pour femmes violentées et en difficulté du Québec, du Groupe des étudiants et diplômés de Polytechnique pour le contrôle des armes et du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale échangent pour une première fois et discutent de la stratégie à déployer et des actions concrètes pouvant être menées à court et à long terme lorsque le projet de loi serait déposé. Toujours en septembre, une correspondance est acheminée aux députés du Nouveau Parti démocratique du Québec, les enjoignant à freiner tout dépôt de projet de loi visant l'abolition du Registre.

C'est le 25 octobre 2011 que le projet de loi C-19, Loi modifiant le *Code criminel* et la *Loi sur les armes à feu* est déposé à la Chambre des communes. Le même jour, l'Association publie un communiqué de presse intitulé «La sécurité des rues et des communautés passe par le maintien du Registre des armes». Elle questionne notamment le fait que d'un côté, le gouvernement affirme vouloir agir pour le bien des victimes et que d'un autre, il veuille abolir un registre qui a permis d'éviter des centaines d'homicides et de suicides depuis son implantation.

À partir de ce moment, l'Association relaie systématiquement à ses membres les mises à jour et demandes de la Coalition pour le contrôle des armes. Elle-même initie des actions, comme l'émission d'un communiqué de presse conjoint par les membres du Comité-conseil en matière de violence conjugale lors d'une rencontre à Montréal devant le Comité interministériel en matière de violence conjugale, familiale et sexuelle.

En novembre 2011, l'Association écrit à tous les membres du Comité permanent de la sécurité publique et nationale de la Chambre des communes leur demandant de ne pas appuyer le projet de loi en toute hâte mais de l'examiner de près afin de mesurer son impact sur la sécurité publique. Elle écrit également aux députés de l'Assemblée nationale du Québec pour qu'ils maintiennent la pression sur Ottawa et invitent tous les citoyens des circonscriptions qu'ils représentent à se prononcer haut et fort contre le projet de loi C-19. La présidente, M<sup>me</sup> Arlène Gaudreault, participe, le 4 novembre 2011, à la conférence de presse organisée par la Coalition pour le contrôle des armes tenue au Collège Dawson pour demander au gouvernement du Québec d'entamer un recours juridique le plus rapidement possible pour sauver le Registre, ou du moins les données qu'il contient.

À partir de janvier 2012, les actions se tournent davantage vers le Sénat alors que le projet de loi doit y être examiné au mois de février. Ainsi, l'Association écrit à tous les sénateurs du Québec pour les enjoindre à faire tout ce qui est en leur pouvoir afin d'empêcher la destruction des données du Registre. Des demandes de rencontres sont faites auprès de plusieurs sénateurs du Québec. Le 23 février, la présidente, M<sup>me</sup> Arlène Gaudreault, fait partie d'une délégation (AFPAD, Poly se souvient, Dawson) qui rencontre le sénateur Pierre-Claude Nolin. Elle rencontre aussi, au mois de mars, la sénatrice Joan Fraser. D'autres sénateurs du Québec refuseront de rencontrer les représentants des associations.

Le 17 mars 2012, le journal *Le Soleil* publie une lettre de M<sup>me</sup> Gaudreault «L'abolition du registre est injustifiable» en réaction au texte du journaliste Ian Bussières «Le registre n'aurait pas empêché Polytechnique, selon le sénateur Dagenais». Le 20 mars, c'est une lettre adressée au

sénateur Pierre-Hugues Boisvenu, « Le double discours », qui est publiée dans le journal *Le Devoir*, suite à son refus de rencontrer des groupes qui œuvrent à défendre les droits des victimes. Ont signé ce texte M<sup>me</sup> Arlène Gaudreault, M<sup>me</sup> Nathalie Villeneuve, du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale, M<sup>me</sup> Manon Monastesse, de la Fédération de ressources d'hébergement pour femmes violentées et en difficulté du Québec et M<sup>me</sup> Danièle Tessier, du Regroupement québécois des Centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel.

Toujours en mars 2012, sachant qu'au-delà de la perte du Registre, d'autres modifications auraient des impacts sur la sécurité de la population, l'Association adresse une dernière correspondance aux sénateurs du Québec et aux sénateurs du Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles pour qu'au minimum des amendements soient apportés au projet de loi puisque, tel que déposé, il retire l'obligation légale pour ceux qui vendent une arme de vérifier la validité du permis d'un acheteur potentiel (ce qui permet à des individus sans permis d'acheter des fusils et des carabines plus facilement), et il n'inclut pas de disposition(s) visant à rétablir l'obligation pour les entreprises de tenir des registres de ventes d'armes à feu (incluant le modèle et le numéro de série de toutes les armes ainsi que le nom et l'adresse de l'acheteur), une exigence qui est en place depuis plus de 30 ans.

## PROJET DE LOI N° 29, LOI INSTITUANT LE FONDS ACCÈS JUSTICE

Le 31 janvier 2012, l'Association demandait officiellement à être entendue devant la Commission des institutions en regard du projet de loi n° 29, Loi instituant le Fonds Accès Justice. Le 21 février, M<sup>mes</sup> Arlène Gaudreault et Marie-Hélène Blanc, respectivement présidente et directrice générale de Plaidoyer-Victimes, ont présenté à la Commission des institutions les commentaires et recommandations de l'Association après avoir transmis son mémoire. L'Association, bien qu'elle soutienne les initiatives favorisant l'accessibilité à la justice, a fait part de ses questionnements en ce qui a trait à certaines orientations du projet de loi, aux besoins auxquels il entend répondre et aux clientèles qu'il veut rejoindre. Plaidoyer-Victimes a aussi transmis ses inquiétudes quant au mode de financement, à la gestion et à l'attribution des subventions du Fonds Accès Justice et aux conditions de mise en œuvre des programmes susceptibles de favoriser l'accès à la justice. Ainsi, malgré les avancées des dernières décennies, il est encore difficile pour certains groupes de citoyens de se repérer dans les multiples rouages du système de justice pénale et des tribunaux administratifs. Pensons ici aux clientèles vulnérables, à celles qui ont difficilement accès à la justice à cause de certaines barrières liées à la langue, à la culture, à des problèmes de santé mentale ou à leurs conditions sociales ou économiques. Dans certaines provinces, les fonds d'accès à la justice ciblent prioritairement les personnes à faibles revenus et les citoyens moins privilégiés et soutiennent les actions d'organismes communautaires qui travaillent à apporter des solutions à des problèmes sociaux systémiques qui sont sources d'inégalité et font obstacle à l'accès à la justice. Cette orientation reflète une vision inclusive de la Justice où l'on reconnaît l'expertise et la contribution de divers acteurs, notamment celles des non-juristes et des nombreux organismes qui participent à sa transformation. Or, ces valeurs de solidarité envers les plus démunis et cette vision d'une justice qui implique différents partenaires ne transparaissent pas dans le projet de loi soumis. En ce sens, l'Association le jugeait très décevant.

Le 29 mars 2012, la présidente de l'Association accompagne M<sup>me</sup> Heidi Rathjen, porte-parole de Poly se souvient, qui se présentait devant le Comité sénatorial des affaires juridiques et constitutionnelles afin de tenter de convaincre les membres, une dernière fois, de l'importance d'apporter des amendements au projet de loi C-19. Le 4 avril 2012, le Parlement abolissait le Registre des armes. Cette journée-là paraissait un article dans le journal *Le Soleil*, cosigné par M<sup>mes</sup> Arlène Gaudreault, Heidi Rathjen et Francine Dulong, « Un Sénat sourd aux victimes de tuerie ». Cet article rapporte bien l'atmosphère qui régnait à Ottawa la journée du 29 mars et le peu d'écoute et d'ouverture des sénateurs conservateurs devant qui elles se présentaient. On pouvait y lire : « *Nous nous sommes butés à des sénateurs conservateurs qui nous ont tour à tour livré leur discours programmé : celui d'un gouvernement ayant choisi de mettre la hache dans le Registre des armes à feu peu importe les faits, les statistiques, les études ou l'avis des experts. Nous les avons plutôt regardés s'inquiéter des répercussions et des inconvénients qu'occasionnerait l'enregistrement des armes aux chasseurs de lapins et de perdrix...* ».

L'Association poursuit le partenariat avec les principaux groupes impliqués pour le maintien d'un Registre des armes au Québec. En ce sens, nous saluons les efforts déployés par le ministère de la Justice et le ministère de la Sécurité publique du Québec.

Par ailleurs, Plaidoyer-Victimes a aussi émis une sérieuse mise en garde quant à la gestion des sommes recueillies dans ce nouveau Fonds. Tirant profit de l'expérience et de ce que savons de l'utilisation du Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels (FAVAC), et pour s'assurer d'une plus grande transparence et d'une saine gouvernance des fonds publics, l'Association a recommandé que le Fonds Accès Justice soit administré par un conseil d'administration autonome qui réponde de ses actions et de sa gestion au ministre de la Justice du Québec et que les administrateurs de ce conseil d'administration proviennent du milieu juridique et d'autres secteurs d'intervention afin de refléter la diversité des acteurs qui participent au processus de création du droit.

L'étude détaillée en commission du projet de loi n° 29 a donné des résultats intéressants. En fait, des bonifications significatives ont été apportées. Treize amendements pour cinq articles ! La mise en place d'un comité aviseur formé de cinq personnes provenant du Barreau, de la Chambre des notaires, du milieu universitaire, du milieu associatif et un représentant du public a été acceptée. Une personne du ministère assumera le secrétariat mais ne sera pas formellement membre du comité et le comité décidera de l'attribution des projets autres que ceux du ministère de la Justice du Québec. Le comité déterminera également les priorités et orientations du Fonds, lesquelles seront rendues publiques. Finalement, une reddition de comptes détaillée annuelle sera faite dans un rapport distinct de celui du ministère. Le ministre a dit qu'il pourrait suivre ce modèle pour le Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels.

Le projet de loi n° 29 a été sanctionné le 5 avril 2012.

# Activités de sensibilisation

## SEMAINE NATIONALE DE SENSIBILISATION AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS

Le 14 avril 2011, dans le cadre de la 6<sup>e</sup> édition de la *Semaine nationale de sensibilisation aux victimes d'actes criminels* dont le thème était «Plusieurs voix, plusieurs voies», l'Association a organisé une activité sur la cyberintimidation intitulée *Internet is fun but...* L'activité s'est tenue au Collège John Abbott à Sainte-Anne-de-Bellvue. La troupe de théâtre *Mise au jeu* a d'abord présenté une pièce d'une vingtaine de minutes mettant en scène une jeune étudiante du collégial victime de cyberintimidation de la part de ses «ami-es» sur Facebook. Les jeunes dans la salle ont par la suite été amenés à commenter diverses portions de la pièce et à rejouer des scènes en se mettant dans la peau des différents personnages. Le but était d'illustrer les conséquences de ce type de victimisation, tout comme d'apporter des solutions afin d'accompagner la victime et l'aider à reprendre du pouvoir sur sa vie. Trois personnes ressources étaient également présentes dans la salle afin d'apporter des compléments d'information ou de répondre à des questions provenant du public: M. Jean-Philippe Thibault, intervenant à Jeunesse, J'écoute, Caporal Steven Janssen de la Gendarmerie royale du Canada et M<sup>me</sup> Geneviève Pollender, intervenante au service Côté cour.

La centaine d'étudiants et d'intervenants présents ont extrêmement bien répondu à l'appel, comme en témoigne la vidéo de l'événement qu'il est possible de visionner à partir du site [www.aqpv.ca](http://www.aqpv.ca)

Cette activité a été possible grâce à un financement du ministère de la Justice Canada. Elle a été suivie du lancement du manuel *Introduction to Intervention with Crime Victims*.

## TABLE RONDE « DROITS DES VICTIMES ET VIOLENCE INSTITUTIONNELLE »

Le 15 juin 2011, dans le cadre de son assemblée générale annuelle, l'Association invitait ses membres et les personnes intéressées à assister à une table ronde sous le thème «Droits des victimes et violences institutionnelles».

Trois conférenciers de renom ont partagé leur expertise avec les participants. Dans un premier temps, M. Louis Plamondon, président de l'Association québécoise de défense des retraités (AQDR) et membre du C. A. de Plaidoyer-Victimes, a présenté les résultats d'une enquête publiée en 2011 et menée auprès de 205 professionnels ou intervenants qualifiés dans le domaine du handicap, résultats mettant en évidence les pratiques déficientes et pénalisantes des établissements pour la population en situation de handicap. M<sup>e</sup> Hélène Guay, B.Sc.N., B.C.L., LL.M., a pour sa part partagé ses recherches sur les accidents en milieu de soins, notamment à la lumière de l'adoption dans la loi en 2002 de la déclaration et de la divulgation obligatoires de ces accidents. Enfin, M. Marc Plamondon, avocat retraité, a présenté le dossier contre l'Institut Philippe-Pinel de Montréal, que la société d'avocats Plamondon Ladouceur avait initié en 2002 et qui a fait l'objet d'un règlement autorisé par la cour en mars 2009, dossier témoignant de la puissance potentielle des recours collectifs contre les abus de pouvoir des médecins psychiatres et des établissements.

Ces trois conférenciers avaient également participé à l'édition 2011 des *Cahiers de PV — Antenne sur la victimologie* «Droits des victimes et violences institutionnelles».

d.sirois@aqpv.ca'."/&gt;

# Formation

La formation et la sensibilisation des intervenants, tout comme le développement de contenus faisant état des nouvelles connaissances sur des problématiques et des pratiques touchant la victimisation criminelle, sont complémentaires aux interventions auprès des victimes.

Chaque année, l'Association offre des formations diversifiées et de pointe données par des formateurs et formatrices ayant une expertise reconnue dans leur domaine. En 2011-2012, ce sont cinq formations différentes qui ont été offertes dans cinq villes du Québec : Montréal, Québec, Chicoutimi, Trois-Rivières et Saint-Jérôme. Au total, dix séances de formation ont été dispensées du mois d'octobre 2011 à la fin du mois de mars 2012, auxquelles 220 intervenants et intervenantes ont participé. L'Association recueille, pour chacune de ces formations, les commentaires et évaluations des participants et participantes et en tient compte dans la préparation de sa programmation annuelle.



## Programme de formation 2011-2012

L'Association québécoise Plaidoyer-Victimes a pour mandat de promouvoir et de défendre les droits et intérêts des personnes victimes d'actes criminels. Au cours des 25 dernières années, elle a contribué au développement de nombreux programmes, initiatives et formations qui ont permis l'amélioration des pratiques à l'endroit des victimes, une meilleure compréhension de leurs besoins et l'humanisation du système de justice pénale.

### L'accompagnement des victimes souffrant de stress post-traumatique

#### — Niveau 1

Pascale Brillon, Ph.D. [Montréal et Québec](#)

### L'accompagnement des victimes souffrant de stress post-traumatique

#### — Niveau intermédiaire

Pascale Brillon, Ph.D. [Trois-Rivières](#)

### L'échange de renseignements confidentiels lorsque la sécurité d'une personne est menacée

M<sup>e</sup> Jean Turmel, B.Sc., M.Sc., Criminologie, LL.L. [Chicoutimi et St-Jérôme](#)

### Troubles de la personnalité : entrer en relation avec la personne derrière le « trouble »

François Chanel, psychologue [St-Jérôme et Trois-Rivières](#)

### Savoir évaluer le danger d'abus et de maltraitance chez les personnes âgées vivant à domicile et en hébergement collectif

Louis Plamondon, juriste et sociologue [Québec et Montréal](#)

# Recherche

En mars 2011, le comité d'attribution des fonds de l'ARUC *Femmes, violences et contextes de vulnérabilité* acceptait de financer un projet de recherche exploratoire portant sur les inconduites sexuelles commises par des professionnels de la santé. Le projet vise les objectifs suivants :

- » Documenter la présence de « pratiques éducatives » pouvant inclure différents types de moyens d'information-sensibilisation au sein des ordres professionnels concernés ;
- » Recenser, au sein des ordres professionnels concernés, l'inclusion ou non de l'article 59.1 dans leur code de déontologie ;
- » Dégager un portrait quantitatif des plaintes en comptabilisant le nombre de plaintes déposées et traitées par les conseils de discipline des ordres professionnels en regard de l'inconduite sexuelle au cours des cinq dernières années.

L'équipe de recherche est composée de M<sup>mes</sup> Manon Bergeron et Martine Hébert, toutes deux professeures au Département de sexologie de l'Université du Québec à Montréal et de M<sup>me</sup> Mariève Talbot-Savignac, étudiante à la maîtrise dans ce même département. Depuis la mise en marche de la recherche, en avril 2011, plusieurs étapes ont été franchies :

- » Une lettre a été adressée aux présidents des 25 ordres professionnels sollicitant leur collaboration afin de recueillir des données qui permettraient de dresser un portrait de ce qui se fait au Québec, au sein des ordres professionnels, en termes de pratiques éducatives et d'avoir un aperçu de l'ampleur du phénomène de l'inconduite sexuelle. Quinze ordres ont accepté de collaborer à la recherche ;
- » Une demande a été déposée au comité éthique de l'UQAM (CIÉR), laquelle a été approuvée ;
- » Une analyse documentaire des codes de déontologie et des rapports annuels (2005-2010) des ordres professionnels participants a été effectuée pour documenter l'inclusion ou non de l'article 59.1 et pour comptabiliser le nombre de plaintes déposées et traitées annuellement ;
- » Un questionnaire a été élaboré et acheminé aux représentants désignés des ordres ;
- » Une entrevue individuelle dirigée a été menée auprès de chacun des représentants des ordres ;
- » L'analyse des données compilées a été réalisée.

L'équipe de recherche en est à la rédaction du rapport. Celui-ci devrait être complété et diffusé au courant de l'été 2012.

# Publications

Plaidoyer-Victimes accorde une place centrale aux besoins d'information des victimes, des membres, des partenaires et des médias. L'ampleur et la diversité des demandes en provenance des victimes, mais aussi des intervenants des divers milieux de pratique, témoignent des besoins d'information sur les droits, recours et services.

## MANUEL INTRODUCTION À L'INTERVENTION AUPRÈS DES VICTIMES D'ACTES CRIMINELS

Le 14 avril 2011, dans le cadre de la *Semaine nationale de sensibilisation aux victimes d'actes criminels*, l'Association procédait au lancement officiel de l'édition anglaise du manuel, *Introduction to Intervention with Crime Victims*. L'objectif était de rendre disponible le manuel aux milieux d'enseignement anglophones au Québec. Au cours de l'année, plus de 300 manuels en version anglaise ont été distribués au Québec mais aussi dans plusieurs provinces canadiennes, notamment dans des services d'aide aux victimes. L'Association poursuit la promotion de la version anglaise du manuel afin de rejoindre un large public.

Au cours de l'année, l'Association a aussi procédé à un « sondage maison » auprès d'utilisateurs du manuel dans sa forme originale, en français. L'Association tentait de sonder l'appréciation du manuel et désirait examiner dans quelle mesure son fond et sa forme répondent aux besoins des utilisateurs qui sont, dans une proportion de 85 %, des enseignants et des étudiants des établissements d'enseignement et de 15 % des intervenants des organismes d'aide aux victimes. Un court questionnaire a été élaboré et transmis à une douzaine d'utilisateurs. Plusieurs ont répondu à même le questionnaire et des entrevues téléphoniques ont été effectuées afin d'approfondir l'analyse.

## LES CAHIERS DE PV — ANTENNE SUR LA VICTIMOLOGIE



Les *Cahiers de PV — Antenne sur la victimologie* sont publiés une fois par année et distribués gratuitement aux membres, tout en étant disponibles pour la vente. Chaque numéro traite d'une problématique spécifique en la documentant en termes d'état des connaissances et de la recherche, de droit et recours pour les victimes, d'intervention sociojudiciaire, de prévention, d'information sur les ressources, etc.

L'édition 2012 intitulée «Victimes: quand l'auteur du délit est mineur» a permis une réflexion sur un thème cher à l'Association. En effet, depuis ses tout débuts, Plaidoyer-Victimes milite pour faire en sorte que soit entendue la voix des victimes de délits commis par des mineurs. Mémoires, représentations, conférences, at-

eliers, journées d'étude, à maintes occasions et sur différentes tribunes, l'Association a plaidé pour une plus grande reconnaissance de leurs droits, pour la prise en compte de leurs besoins d'information, d'indemnisation, de protection, de réparation, pour l'amélioration des pratiques et des interventions des différents acteurs pénaux et psychosociaux appelés à croiser, à un moment ou à un autre, la trajectoire des victimes.

Qu'en est-il trois décennies plus tard? C'est ce à quoi cette édition a tenté de répondre. Les multiples écueils qui ont jonché la route à l'élaboration de l'édition sont symptomatiques de la difficulté, malgré les avancées, à prendre en compte les intérêts des victimes de personnes mineures, à reconnaître leurs droits et recours et à faciliter l'exercice de ceux-ci. À preuve, alors qu'il existe plusieurs données sur le parcours des victimes dans le système de justice pénale pour adultes, celles sur la trajectoire des victimes d'actes criminels commis par des jeunes demeurent parcimonieuses. Pour reprendre les mots de M<sup>me</sup> Arlène Gaudreault, qui

signe un texte dans cette édition, «*Manifestement, nous manquons de données fondées sur la recherche. Qui sont les victimes de jeunes contrevenants? S'agit-il principalement de jeunes ou d'adultes? Quels types de crimes subissent-elles et quels en sont les contrecoups? Quels sont leurs besoins particuliers et comment y répond-on? Quels services reçoivent-elles? Nous n'avons pas de réponse à ces questions*».

Le dossier «Victimes: quand l'auteur du délit est mineur» explore différentes facettes de la problématique: la place de la victime dans le système de justice des mineurs, notamment dans le cadre d'un rapport prédécisionnel ou d'une médiation, les agressions sexuelles commises par un membre de la fratrie, les approches en prévention dans les relations amoureuses des jeunes, les parents victimes de la violence de leurs enfants, la cyberintimidation. À souhaiter qu'il fasse avancer la réflexion et, surtout, qu'il permette l'amélioration des pratiques et interventions auprès des victimes.

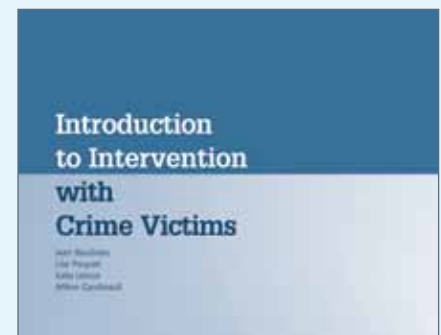
Les bons de commande des *Cahiers de PV — Antenne sur la victimologie* sont disponibles sur le site Web de l'Association au [www.aqpv.ca](http://www.aqpv.ca)



De manière générale, le manuel est très apprécié dans sa forme actuelle. Les répondants au sondage estiment que les informations sont accessibles et présentées de manière claire. Il demeure un bon outil d'apprentissage au niveau collégial et on nous mentionne aussi que son coût est abordable. On nous a fait quelques suggestions, notamment d'ajouter une section sur l'intervention policière. À la question touchant la pertinence de développer des modules complémentaires au manuel, par exemple sur d'autres problématiques, les réponses nous amènent à penser qu'il serait plus pertinent de développer d'autres outils d'information pour les victimes ou les intervenants. Nous pensons ici à des fascicules ou des guides sur des problématiques spécifiques pour lesquelles l'information demeure rare ou carrément absente.

Quoiqu'il en soit, aux dires des répondants, le manuel répond tout à fait aux besoins d'enseignement au niveau collégial, pour lequel il a d'ailleurs été conçu.

Au cours de la dernière année, plus de 900 manuels en version française ont été distribués. Une réimpression est prévue au cours de la prochaine année afin de répondre à la demande. Sur la base des résultats du sondage et de notre expérience des dernières années, une analyse sera faite des besoins de mise à jour ou d'ajouts au manuel afin de procéder aux modifications avant la réimpression.



## GUIDE DES DROITS DES VICTIMES

En janvier 2012, l'Association recevait la confirmation de l'octroi d'une subvention pour le projet « Guide des droits des victimes ». En effet, en mars 2011, l'Association déposait une demande de financement de projet au ministère de la Justice du Québec pour élaborer un guide des droits des victimes alors qu'aucun document n'est disponible au Québec actuellement pour guider l'ensemble des victimes dans l'exercice de leurs droits et recours.

L'Association a ensuite procédé au recrutement d'une personne chargée de projet et le 20 février 2012, M<sup>me</sup> Irène Demczuk débutait un contrat d'un an au sein de l'équipe de Plaidoyer-Victimes. Un comité de suivi du projet a été créé, composé de 5 membres du conseil d'administration, de la directrice, de l'agente de recherche et d'information et de la chargée de projet.

Il s'agit d'un projet mobilisateur pour toute l'équipe de Plaidoyer-Victimes et les membres du conseil d'administration. Le public cible visé demeure, de façon directe, les victimes d'actes criminels et leurs

proches. Nous pensons aussi que le guide sera utilisé par les professionnels généralistes qui accompagnent les victimes dans les ressources d'aide. Ils pourront transmettre, en tout ou en partie, le guide aux victimes ou encore s'en servir lors de l'accompagnement. L'objectif est de guider les victimes d'actes criminels dans l'exercice de leurs droits et de leurs recours en leur fournissant des informations pertinentes qui répondent à leurs préoccupations et facilitent leurs démarches. Bref, aider les victimes d'actes criminels à comprendre ce qui les attend et à faire valoir leurs droits. Le lancement officiel du guide est prévu en février 2013.

L'Association tient à remercier les organisations qui ont soutenu cette initiative, soit le Bureau international des droits des enfants, l'Association des procureurs aux poursuites criminelles et pénales, la Fédération de ressources d'hébergement pour femmes violentées et en difficulté du Québec, la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec et le Centre pour les victimes d'agression sexuelle de Montréal.

L'INFO PV, le bulletin de liaison de Plaidoyer-Victimes, se veut un outil de communication entre l'Association, ses membres et ses partenaires. Il s'agit d'un bulletin électronique publié trois fois par année dans lequel on peut suivre l'évolution des dossiers de Plaidoyer-Victimes. Chaque numéro présente un membre ou un partenaire, les nouvelles publications, les événements à venir et comporte une capsule juridique, historique et « hors frontières ». En 2011-2012, les trois membres et partenaires suivants ont été présentés :

**Jeunesse, J'écoute**, à « l'écoute des jeunes » depuis 1989. Outre le service téléphonique qui offre de façon immédiate, attentive, professionnelle et anonyme, l'aide et l'espoir dont les jeunes ont besoin, l'organisme a développé plusieurs sections sur son site Web, dont un service de consultation en ligne où les jeunes peuvent envoyer un message et recevoir une réponse personnalisée ou encore lire les questions des autres jeunes et bénéficier ainsi des réponses des intervenants.

**La Table de concertation en violence conjugale de Montréal** qui soulignait, en 2011, son 25<sup>e</sup> anniversaire. La Table, incorporée en 2003, est à l'origine de nombreux projets en partenariat, notamment l'élaboration, l'adoption, la mise en œuvre et le déploiement sur le territoire montréalais du *Protocole de collaboration intersectorielle pour les enfants exposés à la violence conjugale*.

**Info-Secte**, un organisme actif et reconnu depuis plus de 30 ans au Québec et ailleurs dans sa mission d'aide, d'information et d'éducation dans le domaine des sectes, des nouvelles religions et des phénomènes connexes. Info Secte est co-organisateur, en juillet 2012, à Montréal, du Congrès annuel de l'ICSA (International Cultic Studies Association), *Manipulation et victimisation*.



Les numéros 2011-2012 de L'INFO PV, de même que tous ceux publiés depuis février 2007, sont disponibles pour téléchargement au [www.aqpv.ca](http://www.aqpv.ca)

# Partenariat et concertation

Depuis ses débuts, Plaidoyer-Victimes a développé et maintenu des liens avec un ensemble d'associations en siégeant sur les instances décisionnelles ou en participant activement à des comités de travail ou à des consultations. En 2011-2012, les activités se sont poursuivies.

Quelques faits saillants :

- Membre du **Comité consultatif national sur les questions concernant les victimes** sous l'égide du Centre de la politique concernant les victimes du ministère de la Justice du Canada. La présidente, M<sup>me</sup> Arlène Gaudreault, siège sur ce Comité réunissant des services qui œuvrent dans le champ de l'assistance aux victimes ou en défense des droits. Le Comité agit en qualité d'expert en vue d'augmenter la capacité du ministère de la Justice de mener des recherches, d'élaborer des lois et des politiques pouvant améliorer la situation des victimes d'actes criminels.
- Membre du **Comité organisateur de la Semaine nationale de sensibilisation aux victimes d'actes criminels**. Le mandat de ce Comité est de fournir des suggestions, des conseils et un appui au Centre de la politique concernant les victimes pour élaborer le programme, planifier des activités et promouvoir la Semaine nationale qui se déroule chaque année au mois d'avril.
- Membre de la **Table de concertation en violence conjugale de Montréal**. En juin 2011, la directrice de l'Association, M<sup>me</sup> Marie-Hélène Blanc, terminait un mandat de deux ans comme présidente de la Table. Elle a depuis été nommée vice-présidente et siège au comité de coordination et à divers autres comités. Au mois d'octobre 2011, Plaidoyer-Victimes participait aux deux journées de consultation du Comité-conseil en matière de violence conjugale du Comité interministériel de coordination en matière de violence conjugale, familiale et sexuelle dans le cadre de l'élaboration du prochain plan d'action gouvernemental en matière de violence conjugale. Suite à ces journées, la Table, conjointement avec Plaidoyer-Victimes, a soumis un document contenant des recommandations liées aux thèmes de la prévention/promotion, du dépistage et de l'intervention précoce, de l'intervention psychosociale, de l'intervention judiciaire et correctionnelle et des conditions de réussite des interventions. Parmi les idées les plus marquantes, soulignons la question des tribunaux spécialisés en violence conjugale, des services de supervision de droits d'accès sécuritaires, spécialisés et de qualité et la prise en compte des besoins spécifiques de différentes populations aux prises avec la violence conjugale. En 2011, M<sup>me</sup> Blanc s'est également impliquée dans le comité du 25<sup>e</sup> anniversaire de la Table.
- Membre de la **Table de concertation sur les agressions à caractère sexuel de Montréal**. La directrice siège sur cette Table et est une membre active. Au cours de la dernière année, elle s'est particulièrement impliquée dans l'élaboration d'une demande de financement de projet auprès de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal. Ce projet, « *Portrait dynamique des services, à Montréal, pour les victimes d'agression sexuelle* » a été accepté et financé. M<sup>me</sup> Blanc a participé au processus de sélection pour l'embauche d'une chargée de projet et est membre du comité de suivi du projet.
- Membre d'un **comité des partenaires** créé suite au retrait de l'Association, en 2010, de la Table de concertation provinciale des organismes œuvrant auprès des victimes d'actes criminels (TOVAC). Les travaux de la Table n'ont, depuis, jamais repris, et Plaidoyer-Victimes, aux côtés d'autres membres de cette Table s'étant aussi retirés (le Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale, la Fédération de ressources d'hébergement pour femmes violentées et en difficulté du Québec et le Regroupement québécois des CALACS), a demandé, à plusieurs reprises, une rencontre avec le ministre de la Justice du Québec afin de faire valoir les préoccupations communes. Ce n'est qu'en janvier 2011 que les organisations partenaires ont pu rencontrer des membres du Cabinet du ministre de la Justice qui ont alors demandé de recevoir, par écrit, nos préoccupations. Le document *L'échec de la concertation* a été transmis, en juin 2011, au ministre de la Justice du Québec et à trois autres ministères. Cet Avis fait état des nombreuses difficultés dont les groupes signataires ont fait l'expérience et qui sont liées à l'application du mandat de la TOVAC, mais aussi de celles rapportées par les membres de ces mêmes groupes dans l'ensemble du Québec et qui ont un impact direct sur les victimes d'actes criminels. Cet Avis contient également une série de recommandations adressées principalement au ministère de la Justice mais qui concernent aussi les ministères de la Santé et des Services sociaux et de la Sécurité publique. Au cours des deux dernières années, le comité des partenaires s'est rencontré à plusieurs reprises afin de faire avancer les travaux et de faire une analyse globale de la situation. Dans le cadre de ses travaux, il a aussi rencontré le directeur de l'analyse et de l'évaluation à la Commission d'accès à l'information du Québec afin de mieux comprendre comment était faite l'analyse de certaines demandes concernant la communication de renseignements personnels. Finalement, le 20 avril 2012, les représentantes des organisations membres du comité des partenaires rencontraient le ministre de la Justice du Québec, M. Jean-Marc Fournier, qui a manifesté de l'ouverture aux préoccupations soulevées et s'est montré intéressé à reprendre les travaux avec l'ensemble des organisations afin de concevoir un plan d'action pour les victimes d'actes criminels à partir de leurs besoins. Les travaux devraient débiter au cours des prochains mois.

- Membre du **Réseau de coopération et d'échange sur l'aide aux victimes France-Québec**. Ce réseau, dont les activités sont financées par la Commission permanente de coopération franco-québécoise, a pu poursuivre ses échanges alors que le biennium 2011-2012 intégrait le projet « Regards croisés sur l'aide aux victimes en France et au Québec ». Les objectifs poursuivis au cours de ces deux années de projet sont :

- » Consolider le réseau d'échange (AQPV, CIPC, INAVEM) mis en place en 2008 ;
- » Promouvoir les bonnes pratiques dans les pays francophones ;
- » Poursuivre l'analyse des pratiques, politiques et législations en matière d'aide aux victimes d'actes criminels au Québec et en France ;
- » Partager nos réflexions sur les approches respectives, leurs enjeux, leurs résultats ;
- » Poursuivre la réflexion sur les liens auteur-victime et sur les approches de médiation et de justice réparatrice ;
- » Produire un ouvrage collectif sur nos approches respectives dans des domaines d'intérêt actuels de l'aide aux victimes et le diffuser dans la francophonie.

En juin 2011, la délégation québécoise a effectué une mission de 7 jours en France. Outre la participation aux XXVI<sup>es</sup> Assises nationales de l'INAVEM sous le thème *L'enfant : enjeu, otage du conflit familial*, nous avons profité de notre séjour pour effectuer des visites et échanger afin de toujours mieux comprendre le dispositif d'aide aux victimes en France et les pratiques des différents acteurs. Ainsi, nous avons tenu des rencontres avec l'Association socio-éducative des Yvelines (ASSOEDY) à Versailles et une autre avec l'Association Yvelines Médiations sur la médiation civile et familiale. En matière de médiation civile, le Québec a mis en place plusieurs dispositifs, notamment en matière familiale, mais la médiation pénale, particulièrement en matière familiale, n'est pas utilisée. L'ASSOEDY ayant tenu un colloque en collaboration avec le Barreau du Québec en 2009 sous le thème *Médiation pénale et réparation*, il était d'autant plus intéressant d'échanger sur l'évolution de nos pratiques respectives. Nous avons aussi consacré une journée au thème de l'indemnisation des victimes. La France a un fonctionnement très différent de celui du Québec à cet égard. Deux autres journées ont été consacrées à des visites dans des services d'aide aux victimes et au Bureau d'aide aux victimes au tribunal de Grande instance de Versailles, une structure relativement nouvelle en France. Suite à cette mission, on peut sans doute parler de consolidation du partenariat. Les visites et les échanges dans divers milieux nous ont permis de nous familiariser avec d'autres approches et perspectives qui vont enrichir notre compréhension de l'aide aux victimes. Certaines questions ont pu être approfondies, notamment l'indemnisation des victimes d'actes criminels qui est particulièrement intéressante à examiner dans le contexte actuel du Québec et pour laquelle l'Association a produit plusieurs réflexions au cours des vingt dernières années. Cette mission nous a également aidés à mieux connaître et comprendre le fonctionnement du système de justice pénale en France et à comparer les orientations et politiques gouvernementales dans le domaine de la prévention et de la répression de la criminalité. Toujours

dans une perspective comparative, nous avons pu également aborder des thèmes qui nous préoccupent, qu'il s'agisse de la professionnalisation des services, de la place des bénévoles dans les structures d'aide aux victimes, des modalités de financement de nos réseaux, des dispositifs d'urgence pour venir en aide aux victimes.

En octobre 2011, l'Association recevait, à son tour, une délégation française pour une mission de cinq jours. Nous avons alors organisé une série de visites et d'activités qui a débuté par la Journée d'étude sur les tribunaux spécialisés en violence conjugale organisée par la Table de concertation en violence conjugale de Montréal. Les déléguées ont aussi pu faire de l'observation au Palais de justice de Montréal dans des causes de violence conjugale, avoir une rencontre avec des représentants de la Direction de l'IVAC et aussi avec des représentants du CIPC et de Option. Une des visites, qui a davantage permis à la délégation française de « démêler » les juridictions fédérales et provinciales en matière de justice au Canada, est celle qui s'est effectuée au Centre de la politique concernant les victimes à Ottawa.

L'année 2011 aura donc été une année de consolidation du partenariat entre nos associations et aura permis l'approfondissement mutuel de plusieurs thématiques. La prochaine rencontre entre les associations est prévue en juin 2012 à Bourg-en-Bresse en France.

- L'Association, au cours de l'année 2011, a établi un **partenariat avec le Bureau international des droits des enfants (IBCR)**. Déjà, l'année précédente, l'Association était membre du comité de révision pour la publication de l'Étude sur la mise en œuvre des lignes directrices en matière de justice pour les enfants victimes et témoins d'actes criminels, *La protection des enfants victimes et témoins d'actes criminels au Québec*. Ce fut ainsi l'occasion de discuter des résultats de l'étude avec les responsables de l'IBCR mais également des suites à y donner. Effectivement, cette première étude répondait à un besoin de recherche en ce qui a trait à la protection des enfants, l'information et le développement des capacités des praticiens, des responsables de l'élaboration des politiques portant sur les enfants victimes et témoins d'actes criminels et la sensibilisation de la population à la réalité des enfants victimes de crimes au Québec. Plusieurs constats et recommandations émanant de cette étude nous amènent à penser qu'une recherche plus exhaustive devrait être menée afin de mieux connaître l'expérience des enfants pour mieux ajuster les politiques, programmes et services leur étant offerts. En effet, à ce jour, ce type de recherche visant à analyser la trajectoire des enfants victimes et témoins dans le système de justice pénale n'a pas été réalisé. Ainsi, nous avons collaboré avec l'IBCR à l'élaboration d'une demande de financement visant un projet exploratoire servant à circonscrire les objectifs, paramètres et faisabilité d'une phase II de la recherche. Le projet exploratoire, tel que défini, vise à concevoir la recherche principale pour donner suite aux recommandations de l'étude produite par l'IBCR. La demande a été soumise par l'IBCR au Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels et la présidente, M<sup>me</sup> Arlène Gaudreault, a accompagné à Québec la directrice de l'IBCR, M<sup>me</sup> Nadja Pollaert, afin de présenter le projet devant des représentants du ministère

de la Justice et du Bureau d'aide aux victimes d'actes criminels. L'Association sera partie prenante de ce projet comme partenaire et membre du comité de suivi auprès de la direction de l'IBCR. En mars 2012, nous avons appris que la demande de financement de projet avait été acceptée.

- L'Association québécoise Plaidoyer-Victimes travaille en **partenariat avec le CRI-VIFF** (Centre de recherche interdisciplinaire sur la violence familiale faite aux femmes) depuis plusieurs années, notamment à travers les deux ARUC successives des dernières années, *Réponses sociales à la violence envers les femmes* et *Femmes, violences et contextes de vulnérabilité*. Cette dernière ARUC étant terminée et voulant y donner suite, le CRI-VIFF a présenté, en février 2012, une lettre d'intention pour une demande de subvention de partenariat auprès du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH). Plaidoyer-Victimes a officiellement donné son appui à cette démarche présentant le projet *Trajectoires de vie et trajectoires de services des femmes victimes de violence conjugale en contextes de vulnérabilité*, une initiative jugée très liée aux préoccupations actuelles des acteurs terrain. Nous avons participé, en décembre 2011, à une séance de travail avec des responsables du CRI-VIFF afin de discuter d'une ébauche de projet.
- En janvier 2012, l'Association se joignait à une **action concertée** regroupant plusieurs organisations de défense des droits des retraités et personnes âgées sous le leadership de l'**Association québécoise de défense des retraités (AQDR)**, afin de transmettre une mise en demeure à la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse pour que soit reconnu le droit des organismes de défense des droits, tel qu'inscrit dans la Charte des droits et libertés de la personne, de porter plainte pour exploitation. Cette action concertée est en lien avec les événements survenus en mai 2011 alors que l'AQDR déposait, sur la base de l'article 74 de la Charte des droits et libertés de la personne (L.R.Q. c-12), au nom des personnes âgées habitant la Résidence Monaco, une plainte pour exploitation en vertu de l'article 48 de la Charte. Dans les mois qui ont suivi, la Commission a soutenu que, même dans un cas d'exploitation selon l'article 48 de la Charte, un organisme de défense des droits des personnes ne peut porter plainte au nom d'une ou de plusieurs personnes victimes d'exploitation et, de ce fait, les représenter, sans le consentement écrit de cette ou ces personnes, que dans le cas où la ou les personnes visées ne sont pas en mesure de faire valoir leurs droits de façon autonome. Ainsi, pour la Commission, ce n'est qu'exceptionnellement qu'un organisme de défense des droits des personnes pourra porter plainte pour exploitation sans le consentement écrit des personnes visées et les représenter. Selon l'AQDR et ses partenaires dans ce dossier, la décision de la Commission n'est pas basée sur la jurisprudence disponible ni avec l'esprit, ni avec la lettre de la Charte. Les parties n'ayant pu s'entendre, le 16 avril 2012, l'AQDR et ses partenaires (le Conseil pour la protection des malades, l'Association des retraitées et retraités de l'éducation et des autres services publics du Québec (AREQ), la Conférence des tables régionales de concertation du Québec (CTRAQ), l'Association des professionnelles et professionnels retraités du Québec (APRQ),

l'Association nationale des retraités fédéraux (ANRF), le Regroupement interprofessionnel des intervenants retraités des services de santé (RIIRS), l'Association québécoise des directeurs et directrices d'établissement d'enseignement retraités (AQDER) et l'Association québécoise Plaidoyer-Victimes) présentaient, en conférence de presse, leur intention d'intenter une Requête introductive d'instance en jugement déclaratoire à l'encontre de la Commission afin que la Cour se prononce sur l'interprétation qui doit être faite des articles 72 et 74 al. 3 de la Charte. Ces neuf organismes représentent plus de 300 000 aînés ou personnes en situation de handicap et 500 organismes régionaux ou locaux au Québec. L'Association a pris le temps d'examiner l'ensemble du dossier en séance extraordinaire du conseil d'administration. Bien que partie prenante de la démarche partenariale, elle souhaiterait que soit aussi examinée attentivement la définition des grandes catégorisations de personnes inscrites dans la Charte, telles « personnes âgées » et « personnes handicapées ». En effet, la Charte ayant été adoptée en 1975, la société et le regard porté sur ces groupes de personnes, leur place dans la société et la reconnaissance de leurs droits ont beaucoup évolué. L'Association demeure également soucieuse de maintenir la question du consentement des victimes au cœur des procédures, que ce soit dans le système de justice pénale ou dans le champ des services sociaux et de santé.

- Membre de la **Commission de formation et de recherche de l'École nationale de police du Québec**. La présidente, M<sup>me</sup> Arlène Gaudreault a été nommée membre de cette Commission par décret du ministre de la Sécurité publique du Québec. La Commission de formation et de recherche donne son avis au conseil d'administration de l'École nationale de police du Québec sur tout ce qui concerne la formation policière.
- À l'automne 2011, Plaidoyer-Victimes s'est associée au **Réseau national d'étudiants Pro Bono (PBSC) — Section Université de Montréal**. Ce réseau jumelle des étudiants en droit et des avocats superviseurs au sein d'organismes communautaires, de cliniques juridiques et autres afin de travailler sur des projets juridiques. Sous la supervision de M<sup>e</sup> Catherine Gauvreau, membre du C. A. de l'Association, trois étudiantes du premier cycle à la Faculté de droit ont donc travaillé bénévolement sur la question de l'indemnisation des victimes d'actes criminels au Québec. Ce projet s'inscrit dans la lignée des maintes représentations effectuées et revendications formulées par Plaidoyer-Victimes en matière d'indemnisation des victimes d'actes criminels depuis ses tout débuts.
- Membre du **Comité d'orientation de la Société de criminologie du Québec**.
- Membre du **conseil d'administration du Centre communautaire juridique de Montréal**, un organisme chargé de dispenser l'aide juridique sur les territoires de la Ville de Montréal et de la Ville de Laval.

# Participation à des événements et activités organisés par des partenaires

- Journée d'étude «Les hommes subissant de la violence conjugale», Service d'aide aux conjoints, avril 2011.
- Atelier «La violence dans les relations intimes», colloque *50 ans de victimologie au Québec*, avril 2011.
- Colloque international du Centre de recherche interdisciplinaire sur la violence familiale et la violence faite aux femmes (CRI-VIFF) «Violence envers les femmes: réalités complexes et nouveaux enjeux dans un monde en transformation». Tenue d'un kiosque d'information, mai 2011.
- Lancement du docufiction *La cicatrice* de l'Alliance gaspésienne des maisons d'hébergement, juin 2011.
- XXVI<sup>es</sup> Assises nationales des Associations d'Aide aux Victimes, *L'enfant: enjeu, otage du conflit familial*, juin 2011.
- Carrefour des partenaires, Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire. Tenue d'un kiosque, septembre 2011.
- Assemblée générale des membres du Centre de recherche interdisciplinaire sur la violence familiale et la violence faite aux femmes (CRI-VIFF), septembre 2011.
- Colloque «Traumatisme et transformation — L'Église catholique et la crise des abus sexuels», McGill's Centre for Research on Religion, octobre 2011.

## Conférences, présentations d'ateliers, consultations et échanges

Chaque année, l'Association est sollicitée pour prendre la parole lors de colloques et de journées d'étude. Ce sont autant d'occasions d'approfondir des enjeux reliés à la victimisation criminelle et à l'assistance aux victimes dans ses différents facettes, de faire connaître notre point de vue face à des questions d'actualité, à des propositions législatives ou à des changements qui marquent l'évolution dont nous sommes témoins dans plusieurs sphères de la victimologie. Ces différentes tribunes nous permettent de sensibiliser et d'impliquer de nombreux partenaires face à des enjeux qui nous préoccupent.

### CONFÉRENCES ET PRÉSENTATIONS D'ATELIERS

- Animation de l'atelier «Paliers de soutien multiples: Entraide des survivants d'homicide» par M<sup>me</sup> Arlène Gaudreault dans le cadre du colloque d'ouverture de la *Semaine nationale de sensibilisation aux victimes d'actes criminels*, «Plusieurs voix, plusieurs voies», Ottawa, avril 2011.
- Participation de M<sup>me</sup> Arlène Gaudreault à la table ronde «Implementing Real Change» dans le cadre du Symposium «Droits des victimes au Canada: pour atteindre les normes internationales», organisé pendant la *Semaine nationale de sensibilisation aux victimes d'actes criminels* par la Faculté des sciences sociales de l'Université d'Ottawa en collaboration avec le Canadian Resource Centre for Victims of Crime (CRCVC) and l'International Organization for Victim Assistance (IOVA), Ottawa, avril 2011.
- Présentation sur les services aux victimes lors d'une rencontre des comités consultatifs de citoyen (CCC) du Service correctionnel du Canada par M<sup>mes</sup> Marie-Hélène Blanc et Lise Poupart, Laval, mai 2011.
- «Les rapprochements sexuels entre un professionnel de la santé et un ou une cliente — un interdit, une agression sexuelle, un crime», atelier présenté par M<sup>e</sup> Julie Lassonde dans le cadre du colloque international du CRI-VIFF, *Violence envers les femmes: réalités complexes et nouveaux enjeux dans un monde en transformation*, Montréal, mai 2011.
- Conférence de M<sup>me</sup> Arlène Gaudreault dans l'atelier «Droits des victimes» lors du Congrès conjoint biennal 2011 de la Société de criminologie du Québec et de l'Association canadienne de justice pénale, *Décloisonner nos actions pour réussir dans une société en changement*, Québec, octobre 2011.
- Présentation de la position de Plaidoyer-Victimes par M<sup>me</sup> Arlène Gaudreault lors de la soirée publique «Le bill omnibus C-10: enjeux de droits et enjeux sociaux» organisée par la Ligue des droits et libertés, Montréal, novembre 2011.
- «L'Association québécoise Plaidoyer-Victimes: Un regard sur trois décennies d'engagement au service des victimes d'actes criminels», article de M<sup>me</sup> Arlène Gaudreault publié dans la revue *Porte ouverte* de l'Association des services de réhabilitation sociale, édition spéciale, volume XXIV, numéro 1, 2011.

- Journée d'étude « Les tribunaux spécialisés en violence conjugale », Table de concertation en violence conjugale de Montréal, octobre 2011.
- 25<sup>e</sup> anniversaire de la Table de concertation en violence conjugale de Montréal, novembre 2011.
- Rencontre nationale de réseautage sur la traite des personnes, Conseil canadien pour les réfugiés, novembre 2011.
- Colloque sur « La prostitution juvénile des filles et des garçons à l'ère des nouvelles technologies », Projet d'Intervention Au près des Mineurs-res Prostitués-ées (PIAMP), novembre 2011.
- Atelier « Family Violence — A Legal Information Workshop for Service Providers », Réseau de l'Est de l'Île pour les services en anglais et Éducaloi, janvier 2012.
- Colloque « Violence et santé mentale, les défis de l'intervention et de la prévention », Table de concertation en violence conjugale et agression à caractère sexuel de Laval, janvier 2012.
- Colloque « Comment aider? Défis et enjeux de l'intervention en contexte de maltraitance envers les aînés », Centre de recherche et d'expertise en gérontologie sociale (CREGÉS), février 2012.

## CONSULTATIONS ET ÉCHANGES

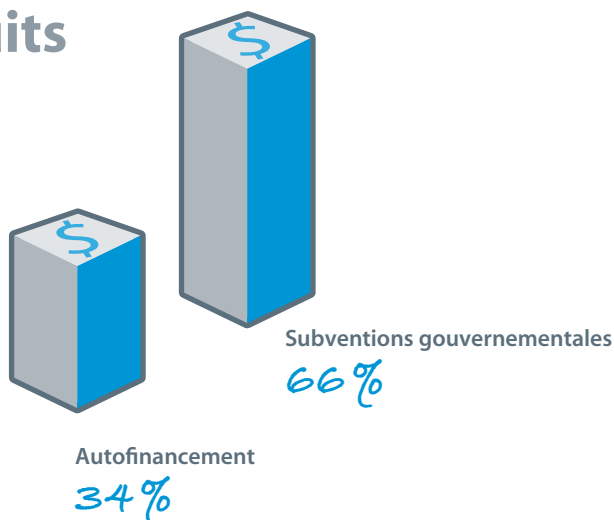
- Rencontre avec la directrice du Centre de la politique concernant les victimes, M<sup>me</sup> Pamela Arnott, avril 2011.
- Participation au Forum des partenaires du *Plan d'action gouvernemental pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées 2010-2015*, mai 2011.
- Consultation du ministère de la Sécurité publique du Québec dans le cadre de l'exercice de planification stratégique 2012-2016, juillet 2011.
- Rencontre avec M<sup>me</sup> Valérie Oles, agente de révision des plaintes au Bureau de l'Ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels, septembre 2011.
- Rencontre avec M<sup>me</sup> Suzanne Mailhot et M<sup>e</sup> Dominique Blain, respectivement directrice et conseillère juridique à la Direction de l'IVAC, octobre 2011.
- Participation aux journées de consultation du Comité-conseil en matière de violence conjugale du Comité interministériel de coordination en matière de violence conjugale, familiale et sexuelle, octobre 2011.
- Consultations du ministère de la Justice du Québec en lien avec la mise à jour de l'Orientation 14 dans la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents*, décembre 2011.
- Rencontre de consultation sur invitation avec la députée Maria Mourani concernant un projet de loi à venir sur la traite des personnes, février 2012.
- Consultation du Service correctionnel du Canada en lien avec la participation de victimes à des visites guidées dans les établissements, février 2012.

# Ressources et dépenses

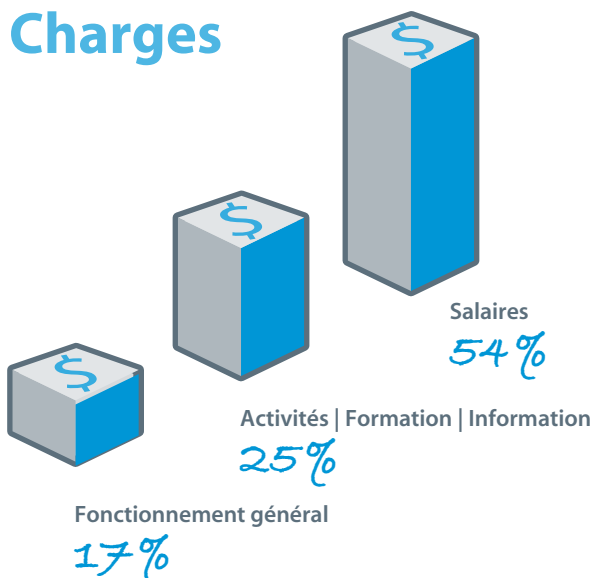
## Résultats financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2012<sup>1</sup>

Les résultats financiers de l'Association québécoise Plaidoyer-Victimes pour la période du 1<sup>er</sup> mars 2011 au 31 mars 2012 présentent des produits de 332 729 \$, des charges de 323 992 \$, donc un excédent pour l'exercice de 8 737 \$. L'actif net non grevé d'affectation pour les opérations courantes de l'Association au 31 mars 2012 est maintenant de 26 383 \$.

### Produits



### Charges



### Résultats du 1<sup>er</sup> avril 2011 au 31 mars 2012

Pour la période 2011-2012, les activités de Plaidoyer-Victimes ont pu se réaliser grâce aux subventions gouvernementales (66% des revenus), dont la principale provient du Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels (150 000 \$) par le biais du Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales qui contribue, quant à lui, à hauteur de 42 480 \$ pour le soutien à la mission de défense collective des droits. Trois autres subventions gouvernementales (27 353 \$) ont été accordées, l'une par le ministère de la Justice du Canada dans le cadre de la *Semaine nationale de sensibilisation aux victimes d'actes criminels 2011*, la seconde par le ministère des Relations internationales du Québec pour le financement d'un projet de coopération franco-québécoise et l'autre pour débiter les travaux d'élaboration du « Guide des droits des victimes au Québec ». Concernant ce dernier projet, les travaux ayant débuté au mois de février 2012, une partie seulement de la subvention a été allouée à la présente année financière alors que les travaux se poursuivent. Cette subvention provient du ministère de la Justice du Québec. Les revenus générés par le programme de formation annuel, la vente de documents, les cotisations des membres et autres sources ont été de 111 888 \$ (34%).

Les dépenses relatives aux salaires et charges sociales ont été de 175 439 \$ (54%), les dépenses reliées aux activités d'information, de formation et de sensibilisation ont été de 80 397 \$ (25%), tandis que les frais de fonctionnement général de l'Association ont été de 53 551 \$ (17%).

Louis Plamondon  
Trésorier

Martin Duchesne  
Comptable agréé auditeur

Note : les états financiers et le rapport de l'auditeur sont disponibles pour les membres à l'Association québécoise Plaidoyer-Victimes

1- Extrait du rapport de l'auditeur indépendant.



# Organisation de l'Association

## LES MEMBRES

L'Association québécoise Plaidoyer-Victimes comptait, au 31 mars 2012, 200 membres qui donnent leur appui à la cause des victimes d'actes criminels et soutiennent Plaidoyer-Victimes dans la poursuite de sa mission et de ses objectifs. Les membres sont répartis en trois catégories : membres associatifs, membres individuels et membres partenaires. La cotisation varie en fonction du statut de membre. Être membre de Plaidoyer-Victimes donne plusieurs avantages, tels que recevoir le bulletin électronique *L'INFO PV* et la revue *Les Cahiers de PV — Antenne sur la victimologie*. Les membres reçoivent aussi les documents administratifs liés à l'assemblée générale annuelle, à laquelle ils sont invités et y ont droit de vote. Ils bénéficient également d'une réduction substantielle pour assister aux activités de formation, de sensibilisation ou d'information. Les membres proviennent des organismes d'aide aux victimes, du système d'administration de la justice, du réseau de la santé et des services sociaux, du milieu de l'enseignement et de la recherche ou sont des professionnels œuvrant en pratique privée.

## LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration est composé de neuf membres élus en assemblée générale annuelle. Seuls les membres associatifs et individuels peuvent occuper un siège au conseil d'administration selon les statuts et règlements de l'Association. Les membres sont élus pour un mandat de deux ans renouvelable.

Au cours de l'année 2011-2012, les membres du conseil d'administration se sont réunis à 9 reprises. Ils sont également impliqués dans les activités de l'Association en fonction de leur expertise. Ainsi, certains sont formateurs dans le cadre du programme annuel de formation. D'autres ont été particulièrement sollicités au cours de l'année dans l'édition des *Cahiers de PV — Antenne sur la victimologie*. Aussi, cinq membres travaillent activement dans le comité de suivi du projet «Guide des droits des victimes au Québec». Sans compter l'implication soutenue de la présidente, qui est également porte parole de l'Association sur plusieurs tribunes.

## L'ÉQUIPE DE TRAVAIL

L'équipe permanente est composée de trois personnes, soit la directrice générale, l'adjointe administrative et l'agente de recherche et d'information. La stabilité de l'équipe favorise l'atteinte des objectifs et la réalisation des activités inscrites aux plans d'action annuels. En effet, la directrice générale compte 7 années de service alors que l'adjointe administrative en compte 10 et l'agente de recherche et d'information, 8. Au cours de la dernière année, le conseil d'administration a bonifié les conditions de travail du personnel par l'entrée en vigueur du Régime de retraite par financement salarial des groupes communautaires et de femmes. Depuis le mois de février, l'équipe compte une quatrième personne chargée de projet pour l'édition du «Guide des droits des victimes». Il s'agit d'un poste temporaire d'un an.

# Remerciements

Merci à toutes les bénévoles, aux personnes-ressources, aux collaborateurs et collaboratrices des *Cahiers de PV — Antenne sur la victimologie* et de *L'INFO PV*, et à ceux et celles qui ont contribué à la diffusion des connaissances et à la réalisation des objectifs et des activités de l'Association au cours de l'année 2011-2012 :

M<sup>me</sup> Nina Admo, M<sup>me</sup> Pam Arnott, M<sup>me</sup> Olivia Beaulieu-Denault, M<sup>me</sup> Manon Bergeron, M<sup>me</sup> Sophie Bourque, D<sup>re</sup> Pascale Brillon, M. François Chanel, M<sup>me</sup> Delphine Collin-Vézina, M<sup>me</sup> Fabienne Cusson, M<sup>me</sup> Mireille Cyr, M. Gilles Derouin, M<sup>me</sup> Marie-Josée Deshaies, M<sup>me</sup> Estelle Drouvin, M<sup>me</sup> Cécile Gaudreau-Toutant, M. Jean-Philippe Gravel, M<sup>e</sup> Hélène Guay, M. Clément Guèvremont, M<sup>me</sup> Geneviève Hachey, M<sup>me</sup> Martine Hébert, M. Alain Johnson, M. Mike Kropveld, M<sup>e</sup> Julie Lassonde, M<sup>me</sup> Francine Lavoie, M<sup>me</sup> Suzanne Mailhot, M. Pierre McDuff, M. Philip Milburn, M<sup>me</sup> Katy Miron, M<sup>e</sup> Annick Murphy, M<sup>me</sup> Annie Pelletier, M. Marc Plamondon, M<sup>me</sup> Geneviève Pollender, M<sup>me</sup> Nancy Roberge, M. Patrick Simon, M<sup>me</sup> Mariève Talbot-Savignac, M. Jean-Philippe Thibault, M<sup>e</sup> Jean Turmel et M<sup>me</sup> Monique Villeneuve.

## CONSEIL D'ADMINISTRATION 2011-2012

---

### PRÉSIDENTE

Arlène Gaudreault  
*Chargée de cours*  
*Université de Montréal*

### VICE-PRÉSIDENTE

Lise Poupart  
*Responsable clinique*  
*Service d'évaluation et d'aide aux victimes*  
*de violence conjugale et familiale*  
*Côté-Cour — CSSS Jeanne-Mance*

### TRÉSORIER

Louis Plamondon  
*Juriste et sociologue*  
*Président*  
*Association québécoise de défense des retraités*

### ADMINISTRATEURS-TRICES

Brigitte Bédard  
*Intervenante Sensibilisation — Formation —*  
*Concertation*  
*Carrefour pour Elle*

Claude Bussièrés  
*Criminologue*

François Chénier  
*Coordonnateur Youth + Adult Correctionnal*  
*Intervention*  
*Collège John-Abbott*

M<sup>e</sup> Catherine Gauvreau  
*Enquêtrice*  
*Direction de la protection et de la promotion des droits de*  
*la jeunesse*  
*Commission des droits de la personne et des droits de la*  
*jeunesse*

Chantal Lachance  
*A.R.H. équipe Évaluation-orientation*  
*Centre jeunesse de Laval*

Catherine Rossi  
*Professeure adjointe*  
*École de service social, Université Laval*

## L'ÉQUIPE DE PLAIDOYER-VICTIMES

---

### Marie-Hélène Blanc

*directrice générale*  
mhblanc@aqpv.ca

### Irène Demczuk

*chargée de projet*  
idemczuk@aqpv.ca

### Katia Leroux

*agente de recherche et d'information*  
kleroux@aqpv.ca

### Dorra Sediri

*adjointe administrative*  
dorra@aqpv.ca

# Ministères subventionnaires en 2011-2012

*Justice*  
Québec 

*Secrétariat à l'action  
communautaire  
autonome  
et aux initiatives  
sociales*

Québec 



Ministère de la Justice  
Canada

Department of Justice  
Canada



Relations  
internationales  
Québec 

COOPÉRATION FRANCE-QUÉBEC



ASSOCIATION QUÉBÉCOISE PLAIDOYER-VICTIMES

4305, rue d'Iberville, bureau 201

Montréal (Québec) H2H 2L5

Tél. : 514 526.9037

Télec. : 514 526.9951

Courriel : [aqpv@aqpv.ca](mailto:aqpv@aqpv.ca) [www.aqpv.ca](http://www.aqpv.ca)